

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-04-10-002
Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P	Arrivée à 20h40	Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	Virginie BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	Laurence RAVEROT	Anne PIRAT	A	Christian GUILLEMOT
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	P	
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	P	
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PRADIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Catalina Garcia

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par délibération n°2023-12-13-010 en date du 13 décembre 2023,

Catalina GARCIA, Conseillère Municipale, rappelle que le recrutement d'un fonctionnaire, d'un agent contractuel, la modification de la durée hebdomadaire ou la modification du ou des grade(s) afférents à un emploi, nécessitent des créations ou des modifications régulières de postes.

Elle ajoute que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Accuse de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-002-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements en promotion interne et la réussite d'un concours de la Fonction Publique Territoriale.

Elle précise qu'en cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

En cas de création de postes, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire mais la présente délibération lui a été soumise par souci de transparence.

S'agissant des suppressions de postes :

- La suppression d'un poste de responsable des marchés publics/service juridique, de catégorie B, ouvert au grade de rédacteur, à temps complet

S'agissant des modifications de postes suite à des avancements de grade :

- Un poste d'agent d'accueil, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal de rédacteur principal 2^{ème} classe catégorie B, à temps non complet pour une durée de 20.5 heures est modifié pour devenir un poste d'agent d'accueil, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal de rédacteur principal 1^{ère} classe, de catégorie B, à temps non complet pour une durée de 20.5 heures.
- Le poste de référent handicap, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 17.5 heures est modifié pour devenir un poste de référent handicap ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de catégorie C à temps non complet pour une durée de 17.5 heures.
- Un poste d'agent d'accueil du centre social, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet pour une durée de 27 heures est modifié pour devenir un poste d'agent d'accueil, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, à temps non complet pour une durée de 27 heures.
- Un poste d'agent polyvalent des services techniques, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet est modifié pour devenir un poste d'agent polyvalent des services techniques, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint technique territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, à temps complet.
- Un poste d'agent d'entretien de la salle polyvalente ouvert au grade d'adjoint technique territorial – catégorie C-, à temps complet est modifié pour devenir un poste d'agent d'entretien de la salle polyvalente ouvert au grade d'adjoint territorial jusqu'au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ème} classe, catégorie C à temps complet.

S'agissant de la création de poste :

Pour le bon fonctionnement des services, il convient de créer

- Un poste d'assistante comptable – marché public, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal de rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet.
- Un poste de responsable du service politique de la Ville, de catégorie C, adjoint d'animation principal 2^{ème} classe jusqu'au grade maximal d'animateur de catégorie B, à temps complet.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 24 voix pour, décide :

- **D'ACCEPTER les propositions de Madame La Maire et de fixer le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 11 avril 2024**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-0410-002-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-002-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024